

MAI 2021



APPEL À TOUS

Suite à un sondage auprès de la population de notre municipalité concernant la Politique familiale (PFM) et la démarche de la Municipalité amie des aînés (MADA), certains d'entre vous ont suggéré une amélioration du bulletin mensuel distribué dans les foyers sur notre territoire.

Alors, l'appel est lancé, celles et ceux qui voudraient s'occuper du montage, de l'écriture, de l'ajout d'informations pertinentes, de jeux, de recettes et de tout ce qui pourrait intéresser nos citoyens sous forme de carnet en plusieurs copies, la municipalité serait heureuse de prendre vos noms et coordonnées pour communiquer et voir avec vous les heures à consacrer à ce renouveau.

Pour informations : 418-335-2585 Ghislaine Leblanc, directrice générale

418-334-7335 Jessika Lacombe, mairesse

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

TERRAIN DE JEUX

Chers parents,

Dans le contexte actuel du COVID-19, et la mise en pause des activités sociales et n'ayant aucune consigne claire à savoir si nous pouvons l'offrir ou non, le gouvernement prendra position pour les terrains de jeux pour l'été 2021 prochainement, j'aimerais malgré tout prendre les inscriptions pour le terrain de jeux. Cela me permettra de trouver des animateurs pour le nombre d'enfants que j'aurai en banque. Donc, si le terrain de jeux a lieu, je serai prête à accueillir vos enfants.

Le terrain de jeux sera du vendredi 25 juin 2021 au vendredi 20 août 2021 inclusivement. Il est à noter qu'une semaine de la construction (du 26 juillet au 30 juillet), nous serons fermé ainsi que le jeudi 1er juillet 2021. 35 jours de terrain de jeux seront offerts cette année.

L'inscription est du 7 mai au 25 mai 2021 et aucun paiement n'est requis pour le moment vu que nous ne savons pas le verdict final du gouvernement à ce sujet. Dès que je serai au courant de la réponse si OUI ou NON le terrain de jeux a lieu, je communiquerai avec vous par téléphone pour vous faire part du fonctionnement.

Prix:

5 jours sans service de garde: 315\$

5 jours avec service de garde: 472.50\$

3 jours sans service de garde: 189\$

3 jours avec service de garde: 283.50\$

(Le 3 jours équivaut à 21 jours en tout.)

Heures d'ouverture:

service de garde: 7h30 à 9h et de 16h à 17h30

Terrain de jeux: 9h à 16h

Inscrivez-vous au 418-334-7335 ou à jessikalacombe@yahoo.ca, avant le 25 mai 2021 pour réserver votre place s'il y a lieu.

Jessika Lacombe,
Mairesse

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2021

Les comptes pour la période du mois d'avril 2021 totalisent 50 191,09\$.

NOMINATION D'UN (E) MAIRE (ESSE) SUPPLÉANT (E)

Madame Mélissa Turgeon est nommée mairesse suppléante pour les mois de juin, juillet, août 2021.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 386 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, Rock Côté a demandé un règlement sur la gestion contractuelle.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 386 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 378 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le projet de règlement numéro 386 modifiant le règlement 378 sur la gestion contractuelle est déposé par Rock Côté et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

Le Projet de loi numéro 67 est entré en vigueur tout dernièrement et apporte différentes modifications pour les municipalités.

La Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q.2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Pour l'instant, retenons la nouvelle obligation des municipalités de modifier leur Règlement sur la gestion contractuelle avant le 25 juin 2021. Comme il faudra au moins deux séances distinctes pour une telle modification (avis de motion et dépôt du projet de règlement lors d'une première séance puis adoption du règlement lors d'une deuxième séance), il faudra agir rapidement.

La modification concerne l'obligation d'inclure au Règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande soumission publique (105 700\$). Ces mesures

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

s'appliqueront du 25 juin 2021 au 25 juin 2024 (3ans). Le seuil de la dépense d'une demande de soumission publique passe de 101 100\$ à 105 700\$.

On comprend que le gouvernement demande aux municipalités, pour les achats qui peuvent être effectués de gré à gré, de prévoir des mesures dans leur Règlement de gestion contractuelle pour favoriser l'achat des biens et des services québécois dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire.

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR CETTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mélissa Turgeon -

APPUYÉ PAR : Patricia Dubois

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2021 ARTICLE 4.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX T.A.T

Que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée ;

Que Transport Adapté de la Région de Thetford Inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2021 ;

Que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 2,51\$ par habitants, soit pour un nombre de 396 habitants pour une contribution totale de 993,96\$, soit versée à T.A.T suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T ;

Que les représentants de la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, en tant que membre de T.A.T pour l'année 2021, soient Jessika Lacombe et Carl Croteau.

Que les membres du conseil de Saint-Adrien-d'Irlande considèrent que la grille tarifaire telle qu'elle a été conçue par l'organisme mandataire, constitue une limite d'accès à la clientèle de Saint-Adrien-d'Irlande en raison de la distance, cela dit comme discriminatoire et pour cette raison-là, la municipalité n'approuve pas la grille tarifaire telle qu'elle est présentée pour 2021.

DERNIER PAIEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

Le dernier paiement de 25 294,50\$ (taxes incluses) pour le déneigement des chemins d'hiver sera versé vers le 15 mai 2021 à Steven Lambert Excavation.

ABAT-POUSSIÈRE 2021

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière 2020;

Attendu que nous avons reçu des prix de trois (3) entrepreneurs;

Somavrac c.c	0,2845\$/ litre
Transport Adrien Roy & filles Inc.	0,2695\$/ litre
Entreprises Bourget	0,3792\$/ litre

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que suite à l'analyse de prix reçus des différents entrepreneurs d'abat-poussière;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Transport Adrien Roy & Filles Inc. à 0.2695\$/litre, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

BALAYAGE DE RUES 2021

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès des entrepreneurs pour le balayage de rues 2021;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de deux (2) entrepreneurs;

Germain Daigle excavation Inc.	1 150,00\$ plus taxes
Steven Lambert excavation Inc.	750,00\$ plus taxes

Attendu que suite à l'analyse des prix reçus;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Steven Lambert Excavation au montant de 750,00\$ taxes en sus, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE 2021

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs pour le fauchage, débroussaillage 2021;

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de trois (3) entrepreneurs :

Entreprise DanVic Daniel Moreau, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter
--	---

Gestion DG Tony Devost, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter
---	---

Déneigement M.C. Michel Côté, propriétaire	Divers prix selon la machinerie et le travail à exécuter
---	---

Attendu que suite à l'analyse de l'ensemble des listes de prix reçus;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2020 et 1^{er} août 2020;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Déneigement M.C., Michel Côté, entrepreneur conforme pour le service de débroussaillage, fauchage avec mat, coupe-herbe sur accotement et fossé pour un montant maximum d'environ 4 000\$.

MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

Attendu que c'est des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu les prix de deux (2) entrepreneurs;

Germain Daigle excavation Inc.	16.50\$/tonne	CG-14,	transport,	étendu,
Steven Lambert excavation Inc.	16,50\$/tonne	CG-14,	transport,	étendu,
				nivelé

Attendu que suite à l'analyse des listes de prix reçues pour le CG-14 ainsi que la machinerie ;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service rendu;

Attendu que son prix pour le CG-14 demandé pour plus ou moins 2 000 tonnes incluant les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport à 16,50/tonne;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Steven Lambert Excavation, conforme et celui-ci ayant présenté le plus bas prix global et/ ou la meilleure offre de service globale. Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, **l'entrepreneur ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième entrepreneur conforme et ainsi de suite.**

Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que l'entrepreneur prioritaire n'ait pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième entrepreneur conforme plus bas et ainsi de suite.

Si dans les deux (2) cas mentionnés dans les deux (2) derniers paragraphes, l'inspecteur municipal aura la possibilité d'engager un autre entrepreneur pour exécuter les travaux prévus sur le territoire de la municipalité pour respecter le calendrier des travaux de voirie de tout genre en respectant l'échéancier de chacun.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – CRITÈRE DE PERFORMANCE POUR LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Attendu que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur plan de gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Attendu que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations règlementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du programme de redistribution des redevances à l'élimination;

Attendu qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/50 en 2020;

Attendu que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

Attendu que cette redistribution représente un financement d'environ 425 000\$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans et ce, avant l'adoption des budgets 2021:

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance.

ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

Que les membres de ce conseil autorisent l'achat d'un photocopieur de marque Canon, impression laser en noir et en couleur 30 ppm écran tactile de 10.1 pouces au montant de 5 082\$ taxes en plus de Mégaburo, Thetford Mines.

PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SANTÉ MENTALE 2021-2022

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;
Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;
En conséquence, il est proposé que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;
Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;
Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LBGT, l'homophobie demeurent présentes dans la société;
Considérant que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.
Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;
Il est résolu d'adopter unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

JOURNÉE DES GROS REBUTS MERCREDI LE 2 JUIN 2021

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT TOUJOURS À HUIT CLOS JUSQU'À AVIS CONTRAIRE DU GOUVERNEMENT.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca